

Delémont et Neuchâtel, le 16 août 2018

Communiqué de presse

Un programme commun à Neuchâtel et au Jura pour le dépistage du cancer du côlon

Les cantons du Jura et de Neuchâtel lancent un programme commun de dépistage organisé du cancer du côlon suite à l'identification de cette maladie parmi les priorités de santé publique. Les femmes et les hommes âgés de 50 à 69 ans, domiciliés dans les deux cantons, recevront prochainement un courrier d'invitation pour participer à ce dépistage. Le dispositif est coordonné par l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE (ADC BEJUNE).

Tous les ans en Suisse, environ 4'100 nouveaux cas de cancer du côlon (dénommé également cancer colorectal) sont diagnostiqués, et 1'600 personnes décèdent de cette affection. En Suisse, selon le rapport NICER 2015, le cancer du côlon représente 10% des décès dus au cancer, aussi bien chez les hommes (3^e cancer le plus fréquent après les cancers du poumon et de la prostate) que chez les femmes (2^e cancer le plus fréquent après celui du sein). Les chances de guérison dépendent essentiellement du stade d'évolution de la maladie, son dépistage précoce est ainsi une priorité de santé publique.

Bénéfice du dépistage

Le cancer du côlon évolue généralement sur une longue période de 10 à 15 ans, sans provoquer de symptômes. Pour cette raison, il est souvent découvert à un stade avancé. Le dépistage a pour but de diagnostiquer la maladie à un stade débutant, avant l'apparition de symptômes, permettant d'améliorer les chances de guérison et d'instaurer des traitements moins lourds. Si le cancer du côlon est détecté tôt, il peut être guéri dans la grande majorité des cas. Le dépistage vise ainsi à diminuer la mortalité par cancer du côlon, grâce à une détection précoce de la maladie.

Fonctionnement et avantages du modèle retenu

Les médecins de famille, pharmaciens et gastroentérologues se mobilisent sur l'ensemble des deux cantons pour permettre à la population de réaliser un test de dépistage efficace. Le modèle de dépistage retenu pour les cantons du Jura et de Neuchâtel repose sur la collaboration active entre tous les professionnels de santé concernés. Il s'appuie sur l'ADC BEJUNE pour les aspects logistiques et communicationnels, afin de garantir la mise sur pied d'un programme de dépistage organisé et de qualité.

La méthode de dépistage retenue est le test de recherche de sang occulte dans les selles appelé FIT. Il est facile à réaliser, ne nécessitant qu'un seul prélèvement de selles à faire à domicile, sans préparation préalable ni régime particulier. Il permet de détecter de très petites quantités de sang dans les selles, invisibles à l'œil nu.

Les personnes résidant dans les cantons du Jura et de Neuchâtel, âgées de 50 à 69 ans, seront invitées à réaliser un test de recherche de sang occulte dans les selles **tous les deux ans**. Ce test devra être précédé d'une consultation d'information et d'inclusion au programme. Les médecins de famille et les pharmaciens

seront ainsi la porte d'entrée dans le programme de dépistage, en apportant d'une part des conseils pour une décision informée concernant le test de dépistage et d'autre part en distribuant les kits de dépistage. Suite à un appel d'offres, le Centre médical des laboratoires Dr Risch, avec ses sites de Delémont et Liebefeld, a été retenu pour effectuer l'analyse des tests FIT. En cas de résultat positif, une coloscopie sera nécessaire et prescrite par le médecin de famille auprès d'un médecin gastroentérologue agréé.

L'ensemble de ces examens, soit la consultation d'information, le test FIT et la coloscopie en cas de test FIT positif, réalisés dans le cadre du programme de dépistage organisé, seront remboursés par l'assurance-maladie de base (LAMal) hors franchise. Il ne restera à charge des personnes que 10% de leur coût (quote-part), soit un avantage financier non négligeable.

Les premières invitations à participer au programme de dépistage, adressées aux 62'000 personnes concernées, s'échelonnent à partir de cet automne sur une durée de 4 ans. Elles seront ensuite renouvelées à intervalle régulier de deux ans.

Modes d'inclusion dans le programme de dépistage organisé du cancer du côlon

Deux possibilités d'inclusion s'offrent à la population concernée :

- Suite à la réception d'une lettre d'invitation adressée par l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE enjoignant les personnes concernées à parler de ce dépistage avec leur médecin de famille ou leur pharmacien, afin d'y être incluses.
- Sans réception nécessaire d'une lettre d'invitation : suite à une proposition d'inclusion directe du médecin de famille ; ou sur demande spontanée de la personne auprès de son médecin de famille ou de son pharmacien pour une inclusion dans le programme.

Informations complémentaires sur www.depistage-bejune.ch

Pour tout renseignement complémentaire :

République et Canton du Jura

Jacques Gerber

Ministre, chef du Département de l'économie et de la santé

Tél. 032 420 52 10

République et Canton de Neuchâtel

Laurent Kurth

Conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé

Tél. 032 889 64 00

Association pour le dépistage du cancer BEJUNE

Nathalie Fleury, directrice

Tél. 032 422 03 62